



## **Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 18 octobre 2013**

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, FAUTRAT - MM. BRUNEAU, GUERINET, GRILLON, HOUZE, MALET, PICARD, TARTINVILLE, THION, VILLETTE

**Comité Consultatif et personnalités qualifiées :** MMES BONNEAU, LEVY, DALLOT - MM. BOURGEOIS, GUERIN

**Autres personnalités :** M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous Préfet de Pithiviers

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM.FEVRIER, HERVIEUX

**Comité consultatif et personnalités qualifiées :** MM. BOUVARD, DONES, MAMEAUX, RENUCCI

**Autres personnalités :** MMES DUBOIS Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, M. CHOFFY, Conseiller général, MME MATHIAS, conseillère territoriale à la Région Centre

### **Pouvoirs :**

M. HERVIEUX donne pouvoir à Mme BEVIERE

M. FEVRIER donne pouvoir à M. MALET

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du bureau du 20 septembre 2013
- Contrat Régional de Pays :
  - Examen des dossiers de demande de subvention
  - Demande de mobilisation de l'enveloppe fongible (deux délibérations)
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Demande de domiciliation du SIERP au Syndicat de Pays
- Coopération inter-territoriale La Route du Blé en Beauce : création d'un groupement de commandes pour les éditions 2014.
- Affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE remercie le Sous-Préfet de sa présence et accueille les collègues présents. Elle remercie M.THION d'accueillir la réunion du Bureau à Courcelles, « délocalisée » en raison d'un Comité de Pilotage Agenda 21 qui a eu lieu juste avant dans la même salle. Elle excuse les élus et les personnalités ayant demandé à l'être.

Mme BEVIERE précise que deux pouvoirs ont été donnés : M. HERVIEUX donne pouvoir à Mme BEVIERE et M. FEVRIER donne pouvoir à M. MALET.

Mme BEVIERE précise qu'il y aura deux délibérations à prendre pour le point « demande de mobilisation de l'enveloppe fongible ».

### **Approbation du compte-rendu du bureau du 20 septembre 2013**

Le compte-rendu a été envoyé avec les convocations. Ne relevant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **Dossiers Contrat Régional de Pays**

#### **Dossier « Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Beauce la Rolande », Commune de Beauce la Rolande.**

Mme BEVIERE précise les objectifs de ce projet. L'initiative d'une réflexion approfondie pour un projet de MSP à Beauce la Rolande est la résultante de rencontres entre les praticiens et la municipalité. Une prise de conscience des risques de désertification progressive des campagnes

en médecins généralistes, avec la disponibilité de locaux dans le bourg de Beaune la Rolande ont été les moteurs initiaux de la réflexion.

A noter que les professionnels de santé se sont constitués en Société Civile de Moyens, créée en décembre 2011, intitulée « Interprofessionnel du Groupement de Santé du Beaunois ».

Les institutions médicales locales (hôpital, maison de retraite, EHPAD...) pourront être connectées avec la MSP dans le cadre de transition éventuelle de situation à domicile vers ces établissements.

En lien avec le peloton de gendarmerie, des opérations de prévention et d'exécution de réquisitions pourront être envisagées.

Enfin, toute synergie avec d'autres projets de MSP ou service de santé fera l'objet d'une réflexion.

La commune est le maître d'ouvrage du projet.

Le coût du projet s'élève à 629 276 € HT. La subvention demandée est de 125 855 €, soit 20% des dépenses éligibles.

M. GRILLON, Président de la CCB, confirme l'intérêt du projet pour le Beaunois.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.**

#### **Demande de mobilisation de l'enveloppe fongible**

- Mme BEVIERE rappelle le principe de l'enveloppe fongible, qui est de pouvoir abonder les modules du contrat insuffisamment dotés après le bilan à mi-parcours. La demande du Pays, faite en juillet auprès de la Région pour utiliser les fonds réservés à l'OCMACS, a récemment obtenu une réponse positive. Il s'agit ici d'officialiser le principe de transférer 100 000 € sur l'enveloppe fongible dédiée aux projets. Celle-ci passe ainsi de 136 350 € à 236 350 €.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Mme BEVIERE précise que cette seconde délibération permet de mobiliser l'enveloppe fongible pour les deux projets instruits lors du Bureau du mois de juillet (projet de salles culturelles pour la commune de Boynes) et du Bureau du mois de septembre (ZAC St-Eutrope de la CCBG). Ces deux actions avaient eu un avis favorable sous réserve de disponibilité de fonds.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Mme BEVIERE précise que le renouvellement de la ligne de trésorerie est rendu nécessaire, essentiellement pour le financement du SAGE, en raison du décalage entre le paiement des dépenses et le versement des subventions (à titre d'exemple, une subvention pour une étude de 2011 n'a pas encore été réglée). Cette situation devient de plus en plus compliquée à gérer budgétairement. A noter toutefois que les frais engendrés par cette ligne de trésorerie sont pris en charge par le SAGE.

La Présidente propose de renouveler auprès du Crédit Agricole Centre Loire, la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € sur 12 mois. L'index de référence EURIBOR 3 mois est de 0,22% au 8 octobre 2013 (contre 0,11% en août 2012).

Les frais de dossier ont été ramenés de 500 € à 250 € à titre commercial.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Modification du siège social du SIERP**

Mme BEVIERE rappelle qu'à l'origine, le SIERP (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers) avait demandé à être domicilié au Pays, ce qui avait été accepté. Le siège social du Syndicat de Pays ayant changé, il convient d'actualiser également celui du SIERP.

M. BRUNEAU précise que cela permettrait de garder le poste comptable sur Pithiviers.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Coopération interterritoriale « La Route du Blé en Beauce » 2014 – Groupement de commandes

Mme BEVIERE rappelle que dans le cadre de la coopération interterritoriale avec les Pays voisins de Beauce, du Dunois et de Loire Beauce, qui permet au Pays de bénéficier des fonds européens LEADER, il faut dans un premier temps constituer un groupement de commandes, objet de la présente délibération. Pour l'année 2014, celui-ci permet de co-financer l'édition de la carte touristique, le programme commun des animations ainsi que le PASS touristique, si ce projet abouti.

Dans un second temps (2014), une délibération contenant le montant global du projet ainsi que la répartition des financements devra être passée en Bureau.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Affaires diverses

### -ID en Campagne.

Mme BEVIERE revient sur le COLOCO organisé le 11 octobre dernier. Cette réunion de concertation était l'occasion d'un échange entre le Pays et la Région sur l'opportunité des quatre dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets pour le territoire du Nord Loiret. La décision régionale est attendue pour le début de l'année 2014.

David VOYER rappelle l'intitulé des quatre projets.

### -Déploiement du THD.

Mme BEVIERE précise qu'une réunion d'information, à l'intention des agents de développement, a eu lieu au Conseil régional le 2 octobre dernier. L'inscription de 150 000 € pour le déploiement du Très Haut Débit sur le Loiret dans le Contrat de Pays 3<sup>ème</sup> Génération est confirmée. Il s'agit d'ailleurs de répartir, sur trois contrats successifs, 1 508 115 €. Cette somme participe d'une dotation globale pour l'essor du THD sur le Loiret et non pas d'un montant spécifique au territoire du Pays.

M. TARTINVILLE fait remarquer que les fonds régionaux dédiés aux projets des communes ou communautés de communes sont en diminution dans la mesure où les montants des contrats restent les mêmes et que des enveloppes dédiées (THD, à ID en Campagne) sont maintenant incluses au contrat, augmentent. Il regrette aussi le changement du rôle du Pays entre les différents contrats. Il rappelle que pour le premier contrat, les dossiers examinés au Bureau du Pays n'étaient pas soumis à la Commission Permanente de la Région. Aujourd'hui, il s'agit d'un simple avis sur les dossiers.

Mme BONNEAU fait remarquer qu'on ne peut pas laisser dire qu'il y a « diminution » puisque la partie des crédits dédiés au T.H.D. et à ID en Campagne profitera au territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

### -Réformes en cours.

Mme BEVIERE précise que le législateur est en train de voter des réformes. Certaines d'entre elles pourront concerner les Syndicats mixtes, dont les Pays.

A toutes fins utiles, des informations sont disponibles auprès de l'Agent de développement.

### -Comité de Pilotage du futur Contrat Global.

Mme BEVIERE revient sur la réunion qui s'est tenue à Nancray-sur-Rimarde le 16 octobre. Elle informe les élus qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir les financements pour les actions du contrat.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 15 novembre au Syndicat de Pays, Faubourg d'Orléans.

Le Comité Syndical se tiendra le vendredi 13 décembre à la Salle Chantoiseau de Pithiviers.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observations, Mme BEVIERE lève la séance à 18h30.